République Française
Département du Rhône

Saint-Laurent-de-Chamousset
MONTS DU LYONNAIS

CONSEIL MUNICIPAL
de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET
Procès-Verbal

Séance du 20 janvier 2022
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2022
Compte rendu affiché le 25 janvier 2022
Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19
Nombre de présents en séance : 14
Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire
Secrétaire élu : Monsieur Yvan SIMON
Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, LOTISSIER Isabelle, MAZARD Roger, BOINON Sandrine, LOISON Thierry, BONNET Fabrice, SERAILLE Marielle, GIRAUD Alain, DELORME Marie-Joëlle, PERALDO Yves, GAYET Véronique, GRAZIOLI Jean-Pierre.
Membres excusés : CARRET Ludovic (pouvoir à Roger MAZARD), VERMARE Odile, CHALON Gwendoline (pouvoir à Isabelle LOTISSIER), LOTISSIER Marc (pouvoir à Alain GIRAUD), SOLEYMIEUX Géraldine (pouvoir à Marielle SERAILLE).

- **Projet aménagement du local THOLLOT : Désignation de l'équipe d'ingénierie,**

Monsieur le Maire fait le point sur la visite sur site qui s'est déroulée avant cette réunion. Il expose qu'il faut désormais désigner une équipe d'ingénierie pour établir un état des lieux et un avant-projet chiffré. Il donne la parole à Madame Yvette BRETONNIER pour une présentation du travail de la commission « Restaurant Scolaire » sur ce bâtiment. Elle expose qu'une réunion aura lieu le 27 janvier 2022 et que la commission (qui s'est ouverte à tous les membres du Conseil Municipal qui le souhaite) s'est positionnée sur la réhabilitation du bâtiment pour l'accueil d'un restaurant scolaire et cela en s'appuyant sur le positionnement et la surface de cette propriété, la sécurisation des trajets avec les deux écoles primaires mais aussi la saturation de la salle, le manque d'espace de la cuisine du restaurant actuel. La commission souhaite aussi travailler sur le haut du bâtiment pour des salles pour l'activité périscolaire. Elle va établir un cahier des charges précis et travailler sur ce dossier jusqu'en juin.

- **Présentation du projet de la déviation Nord de la Commune,**

Monsieur le Maire expose que ce point de l'ordre du jour porte sur le dévoiement des poids-lourds du Centre-Bourg. Le flux de véhicules dans le village pose des problèmes de sécurité et ne permet pas de réaliser les travaux nécessaires prévus dans Saint Laurent Horizon 2025 pour la sécurisation du trafic piétonnier.
Il rappelle les études menées jusqu'à présent et plus particulièrement celle concernant l'élargissement de la route de la Gondolière. Une étude plus complète et précise a été réalisée. Monsieur le Maire expose que ce dossier sera présenté au Président du Département du Rhône et à Monsieur Patrice VERCHERE, vice-président délégué à la voirie. Cette future voie pourrait être la liaison entre la RD4 et la RD81. Monsieur le Maire souhaite que ce dossier soit débattu par l'ensemble des conseillers.
Il donne la parole à Monsieur Yvan SIMON qui présente les plans des aménagements et élargissements de voirie prévus. C'est un projet très réfléchi du point de vue technique et composé de travaux importants surtout au carrefour de la RD4 et de la route de la Gondolière.
Madame Véronique GAYET reconnait la nécessité de dévoyer la circulation de transit du centre-bourg et notamment celle des poids-lourds mais demande pourquoi les propriétaires concernés n'ont pas encore été contactés au sujet des emprises foncières et de la voirie prévue.
Monsieur le Maire expose qu'il s'agit des prémices de ce dossier et que le débat doit avoir lieu ce soir préalablement.

Monsieur Yvan SIMON expose que deux giratoires sont prévus aux deux extrémités de la voie afin de sécuriser les carrefours existants. Une voie piétonne et une piste cyclable seront créées tout le long de la voie, portant la largeur de voirie à environ 11 mètres.
Monsieur Alain GIRAUD s'exprime sur la vitesse potentielle des véhicules sur cette voie neuve et la nécessité de réglementation.
Madame Véronique GAYET s'interroge sur l'emprise foncière globale sur des terres agricoles et les solutions à mettre en place pour les traversées d'animaux pour l'exploitation ayant des terrains des deux côtés de la voie. Elle évoque aussi le courriel de Monsieur Marc LOTISSIER au sujet d'un autre projet de déviation et mets en avant la proximité des habitations avec la future voie.
Monsieur le Maire propose la création de passages souterrains (de type « boviduc ») pour les animaux de l'exploitation et les emprises foncières seront précisées ultérieurement.
Monsieur Yvan SIMON annonce le coût du projet pour 1,4 km de voie : 2,5 millions d'euros HT.
Monsieur le Maire apporte des précisions sur le projet d'avant passant pas Saint Bonnet, qui va créer des problèmes d'élargissement de voie dans des secteurs ou cela n'est pas possible, traverser des zones humides et créer des emprises sur des terres agricoles encore plus importantes.
Monsieur Yves PERALDO met l'accent sur la vitesse et la sécurité sur cette nouvelle voie.
Monsieur le Maire expose que la route de la Gondolière existante est dangereuse car très fréquentée et étroite, la circulation en centre-bourg l'est aussi. Il faut donc trouver une solution rapidement. Il propose de rencontrer dans les meilleurs délais le Conseil Départemental du Rhône afin de connaître sa position puis une concertation sera organisée avec les riverains.

- **Présentation du permis de construire du bâtiment « Pôle Culturel » et dénomination du programme,**

Monsieur le Maire annonce le dépôt du permis de construire fin décembre 2021. Il rappelle que la commune va acquérir en VEFA une surface de 262 m2 pour accueillir le pôle culturel. Outre cette structure communale et les appartements en accession à la propriété, un local commercial de 72 m2 sera aménagé au rez-de-chaussée à l'angle de la rue de l'Eglise et de la rue Cour Denis. Il annonce que le promoteur ARB IMMOBILIER a déjà des réservations et que les travaux pourraient être lancés très prochainement après obtention du permis de construire. Il présente les plans de la construction ainsi qu'une vue en 3D du bâtiment. La Commission dédiée travaille actuellement sur la répartition des surfaces et les aménagements au sein du pôle culturel.
Il demande aussi au Conseil Municipal de se prononcer sur la dénomination du programme. Après débat, est retenu « Le Cour Denis ».

- **Nuisances riverains stand de tir STML : Etude d'impact,**

Monsieur le Maire expose que la Commune de Saint Laurent de Chamousset accueille les locaux de l'association de tir, STML, route de Sainte Foy dans une ancienne carrière. Cette association est gérée de manière très rigoureuse et sérieuse et a vu ses effectifs progresser jusqu'à atteindre 110 adhérents. Le club est également formateur de jeunes le mercredi.
Les riverains, notamment du secteur du Chapus, ont signalé depuis quelque temps des nuisances dues aux bruits des séances de tirs. Une réunion de concertation a été organisée en Mairie et l'association a commencé à réaliser des travaux d'insonorisation de la carrière et du pas de tir.
Monsieur le Maire propose que la Commune fasse réaliser une étude d'impact et d'acoustique sur le site de l'association et dans le hameau concerné afin de voir si les normes en vigueur sont respectées. Monsieur Yvan SIMON présente deux devis. L'objectif serait de réaliser ensuite des travaux d'insonorisation et d'améliorer les relations entre les riverains et l'association STML.
Après délibération, le Conseil Municipal accepte la prise en charge de l'étude acoustique par la Commune pour un montant de 3 065.00 € HT. Des demandes de subventions seront déposées pour le financement de l'étude et du projet d'aménagement.

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

Madame Isabelle LOTISSIER expose que la commission fleurissement va faire le tour des espaces verts de la Commune afin de réfléchir à leurs aménagements et continuer la décoration du giratoire de la Croix Blanche. Elle annonce l'ouverture de la salle des sports de la salle polyvalente pour les établissements scolaires et les associations à compter du 31/01/2022. Et présente le projet de la Fabrik pour le printemps des poètes et le Festival « Un mouton dans le ciel » avec un spectacle pour les 0-3 ans au mille club le 26 avril 2022.

Madame Yvette BRETONNIER explique que la commission va visiter la résidence Seniors de Chaponost dans le cadre de la construction avec l'OPAC d'une structure identique sur la commune. Et que suite au COVID, trois classes ont été impactées par des fermetures (1/4 des élèves positifs) à l'Ecole Antoine BOIRON.

Monsieur Yvan SIMON présente l'avancement du PLU et annonce le début des travaux rue Grange Thival. Il rend compte de la réunion de la commission Sports et Jeunesse au sujet de la Fête du Sport en 2024 et annonce la création d'un Comité d'Organisation présidé par Messieurs Gilles RAYNARD et Vincent LOTISSIER.

Madame Sandrine BOINON remercie les élus pour les implications dans la création et la distribution du bulletin municipal. Les retours des habitants sont bons avec un exemplaire 2022 qu'ils ont trouvé « vivant, frais avec du « pep's » ». Elle présente aussi le site internet qui sera mis en fonctionnement début février.

Monsieur Thierry LOISON rend compte de son suivi du dossier du magasin « 2 mains pour vos bambins » dont l'ouverture est prévue rue de la Cour Denis, en mars. Il a aussi rencontrer l'entreprise SECOND-DUTOUR pour des propositions de rachat de terrains et de mutualisation des espaces et des locaux. Il présente une estimation de 1 050 € HT pour la mise à jour du film présentant la Commune.

Monsieur Fabrice BONNET rend compte des apports aux marchés aux veaux et des problèmes rencontrés avec l'application complexe de la loi de finances 2022 au sujet de la TVA applicable pour la vente des veaux.

Monsieur Roger MAZARD évoque les travaux en cours à la Gendarmerie et à la salle polyvalente. Il rend compte d'un rendez-vous avec l'Agence pour le Conseil sur la Transition Energétique et l'évocation d'un projet de chaufferie collective. Il expose que les bandeaux « led » sur la façade de la mairie seront remplacés par l'entreprise Festilight car ils sont défectueux. Il souhaite qu'une décision soit prise quant au choix pour la pose des panneaux photovoltaïques de la toiture du centre technique municipal. Monsieur le Maire annonce que ce point sera vu en réunion bâtiments. Monsieur Roger MAZARD évoque les difficultés rencontrées pour le passage à la fibre de la maison de Santé et les travaux de la salle pluriactivités.

- **Questions diverses.**

Les prochaines séances sont programmées : 24 février 2022 - 31 mars 2022 - 21 avril 2022 - 19 mai 2022 16 juin 2022 - 21 juillet 2022 - 15 septembre 2022 - 20 octobre 2022 - 17 novembre 2022 - 15 décembre 2022 à 19h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-LAURENT DE CHAMOUSSET 69930 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

P. VARLIETTE